

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB
du Grand Anney

Chainaz-les-Frasses

Réglement graphique
PLAN B : MIXITÉ SOCIALE

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Anney du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi
HMB
La Présidente,
Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025		
	Modification	Modification simplifiée	Révision
Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024			



Mixité sociale

- Secteur B1
- Secteur B2
- Secteur B3
- Secteur B4
- Secteur B5
- Secteur B6
- Secteur B7
- Secteur B8
- Secteur B9

Autres prescriptions

- Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme (OAP)

Zonage

- contours de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

Données d'information

- Cours d'eau

